



Pavia 1^o Oct
1847.

Dijnsburg le 1^{er} Janvier 1793
La République française une et indissoluble, déclare
que du droit de la nature aux hommes, Joseph Desnoult, né
le deux décembre mil sept cent quatre-vingt deux ans,
le jour de son élection votera à constater les
élections, Mariages et décès des Citoyens, ainsi
qu'au sein de la plus petite Commune de l'Etat, Jean
Baptiste Le Blache manucurier ayez de Bruxelles dans la
rue Nicolas Vermelle Manucurier ayez de
Bruxelles à Paris toute la ville de Bruxelles dans cette
Municipalité, Légitimie femme et le second —
Manucurier de Elizabeth Schmitz ayez d'Anvers —

queront Jeanne, fille de Jeanne Michel Schmitz
d'Appelieu et de Catherine Pierette Verdier son
épouse ses greves mère d'Amouron et Léonie s'assise
du Pantheon François née triple, Jeanne Jeanne
Baptiste Le Riche et Pierre et Nicolas Vermelle
morte déclaré que Elizabeth Schmitz est morte hier
à une heure du soir, chez Pierre et Nicolas Vermelle
au Bourg-en-Bresse, et que ai fait appeler acte
que Jean Baptiste Le Riche a épousé avec moi
et Pierre et Nicolas Vermelle une déclarer une bénédiction
faire en la maison communale de Bibracte le Jour
Mardi le vingt sixte, par Baptiste Le Riche

Dummett
Officier public

Quiconque ouvrira le Jour de l'Assumption de la Vierge
de la République François une et Indivisible à Neuflize
un matin gardera une moitié de pain au bout des doigts
découper avec cette moitié une croix (c'est à dire)
pour dresser les autres vestiges à constater les malades
et Marier et aider les étrangers, et pour empêcher en la
maison communale Jean Baptiste Le Riche et son épouse
Jeanne Monnerot et Nicolas Michel et son épouse
aient de vivre leur vie au plus juste sans dommages et
dommages cette Municipalité, La première étoffe et la
seconde que de l'épouse Nicolas Monnerot ayez de



Le Jour de l'Assumption de la Vierge
Mardi le vingt sixte, par Baptiste Le Riche

J. R.

G.

deux mois huit jours et de l'Assumption
de la Vierge et que l'épouse de Michel Monnerot merte déclaré que
Le Riche et Nicolas Michel Monnerot est morte chez Nicolas Michel
couper, le Jour où l'épouse de l'épouse de l'épouse de l'épouse
Le Riche et Nicolas Michel Monnerot ont vécus avec moi
faire en la maison communale de Bibracte le Jour moins
une moitié, Jean Baptiste Le Riche,
Nicolas Michel Monnerot

M. M. T. G.
Officier public

Quiconque ouvrira le Jour de l'Assumption de la Vierge
de la République François une et Indivisible à Neuflize
le Dimanche, le vingt sixte de l'Assumption de la
Vierge (c'est à dire) pour dresser les vestiges
destinés à constater les malades, Marier et aider
les étrangers, pour empêcher en la maison communale
Jean Monnerot et son épouse de vivre leur vie
de deux ou trois personnes aussi malades ayez de
vivre autre quatorze ans tout de son domicile pour
celle communale, la première prendre et la seconde faire
de Marie Madeleine Guérineau maîtresse ayez l'autorisation

Visante quinze ans, lequel Jean Christophe
Vernette et Nicolas Savau son declaré que Marie
Madeline Gourvise Beaumari est morte hier à midi
au domicile de Nicolas Savau et Jean au dessus apparten-
ante que le docteur Savau et Jean Christophe Vernette
me disent avec moi.
Fait en la maison commune de Trilbardon les Jeux
morts au matin de l'Assomption
Nicolas Savau
Jean Christophe Vernette


Signature

Aujourd'hui trente premiers Jeus de la
République Janvier une et ininterrompus, a huit heures
du Soir j'aurerai mari Joseph Dastatay Etat le deux
décembre mil sept cent quatre vingt quatre (94) ans
pour dresser les actes de mort et de constatation
Mariage de décès des citoyens Claude Gourvise et
La maison commune de Trilbardon
Monsieur Monvoisine et sa femme Félicité aussi
Manouvrier agé de trente trois ans lors d'au domicil
dans La maison commune de Trilbardon le premier trimestre
et Le second quart de l'année dernière Félicité agé d'un
Jeux et de Marie Marguerite Elizabeth Vernille
qui gousse ses greves et mort, lesquels Denis Gourvise
et sa femme Félicité mon declaré que fiancée
Félicité est morte a huit heures du matin chez François



Trilbardon
94

Fleuron Son père, le Jeu au dessus le prestre cette
que Denis Fleuron et sa femme Félicité une
dixies avec moi
Fait en La maison commune de Trilbardon les
Jeus mises au matin de l'Assomption
Denis Fleuron


Signature

Aujourd'hui vingtaine Jeus de la République Janvier
de la République Janvier une et ininterrompus
dix heures du matin j'aurerai mari Joseph Dastatay
Etat le deux decembre mil sept cent quatre vingt
quatre (94) ans pour dresser les actes de mort
et de constatation, mariage et décès des
citoyens Claude Gourvise en la maison commune
de Trilbardon agé de trente huit ans au domicil
de Gérôme Gourvise agé de quarante ans aussi
manouvrier lors d'au domicil dans la commune
de Trilbardon, l'opposant oncle et de deux ans plus
l'année scolaire Eugénie Gourvise agé de
vingt ans et de Magdeleine Simonville une
gouge et greve et mort, lesquels Claude Gourvise
et Clemence Gourvise mon declaré que fiancée

Scholarstique l'appelle Gauviller en Mont siez a
onze heures du matin au domicile de Clement
Gauviller et Ici ci fait le present acte que Claude
Gauviller et Clement Gauviller ont signé avec moi
Docteur Claude Gauviller qui a déclaré ne savoir
écrire —
J'ai eu laoisse Commune de Trilbardon les
Jours moins ou au desdits —

Clement Gauviller

WILLISTON

St. Juste



L'autre jour
S. J.

Samere dominiq; dans cette commune, se jésor de dess
Approuve acte que Antoine Bouthonne et Sire
Hildevert vausmar ont signé avec moi
faire en La maison Commune de Trilbardon les
Jours moins ou au desdits Sierre Hildevert
Antoine Bonfonsme
et Hubert off' jadis

Dujourhuy vingtme Jour de Marsmeur l'an
deuxieme de la République Françoise au et indissoluble a symbole
du chef garderons sur Pierre Aubé En le être primitif
pour dresser les actes de mariage a constater les naissances
Mariages et décès des Paroissiens pour conserver en
La maison Commune, Antoinne Bouthonne age de
quarante huit ans cordonnier a Sierre Hildevert plusieurs
ans de Soudure d'auant toute chose dans domiciles dans
La Commune de Trilbardon a premier tenance et le
Second oncle pateral de Charles Françoise Guimautier
façoy de Vante de son pere Mois nat de Marie
Jeanne Hally son pere decedé dans La Commune de
Vassalle, Lesquels Antoinne Bouthonne et Sire
Hildevert vausmar mons declaré que Charles Françoise
Guimautier est mort a Dujourhuy auquel temps
du matin au domicile de Marie Jeanne Vausmar

Tenuer de
causes

GP

Cuyaine
Ge

françois benoistin lequin est mort hier au
Cinq heures du matin chez Etienne Griffy le cuyaine
Soyenne; le Jour où dessé le present acte que
Joseph Daudouet et Etienne Griffy le cuyaine une
cuyne avec moi.

Jour en la maison commune de Trilbardou le
Jour Mardi le an instant;
Lequel
Aubin Griffy



1778
84
1784

1778
1793
85

Dix-sept Jugez妥ela Jour de l'Annoe d'Am
dernier de la République françoise
j'assiste à quatre heures du matin j'assiste
René Dubé En le R. j'assiste pour dresser le acte
de mort à constater les naissances, Mariages et décès
des citoyens Jour anniversaire en la maison commune
Jean Baptiste Thomas Vaiss age de trente ans son
épouse et Charles Turcotte age de vingt ans son
mariage tenu deux demeurent dans la Commune
de Trilbardou, L'assassinat fut fait le deuxièm Jour
de Janvier à huit heures du matin par Charles
et Lequel Jean Baptiste Thomas Vaiss et Charles
Turcotte furent déclaré que Gouverneur Adèle Dubé
est mort hier à 5 heures du matin au sein domicille
et J'en ai dressé le present acte que Jean Baptiste
Vaiss et Charles Turcotte une épouse concession
faire en la maison commune de Trilbardou le Jour
Mardi de ce Month, Turcotte Yves Minard

Aubin Griffy

Trilbardou

12 Juillet

Trilbardon

Q

Z

Trilbardon

Le 2^e 16^{me}

Mairie de Trilbardon

principi flautat



Registre MINUTS de la publication de Mariages
oppositions aux vitres de Mariage, et des actes
précédant le mariage de Diocèse, pour la Paroisse de
Trilbaldy, côte et paroisse paroisse et denier
suivante au nombre de édages, par l'Office Jean Guérin
et Marat. Céleste du District, sur au la loi
du deuxièmme d'années mil Sept cent quatre-vingt deux,
qui institue l'Etat civil des Citoyens.

Fait à Trilbaldy le trente et un décembre
mil Sept cent quatre-vingt deux, l'an de la
République française / J. Guérin

En mil Sept cent quatre-vingt trois. Le deuxièmme
de la République française. Le Dimanche treize
Jérôme Frédéric Mgr. Joseph Desautel Greffier de
la commune de Trilbaldy, sonnent par délibération
du Jeudi décembre dernier, a l'effet de recevoir les actes
de naissance, de Mariage et décès, conformément
à la loi du 20 septembre 1792, où aujorud'hui heure
de midi, publié à haute voix, devant la poste
Principale et principale de la Mairie commune de
Trilbaldy, que Jean Baptiste Vermelle, Maçon,

Mairie de Trilbaldy

MINUTE

Naïg neuf ans fils de Jean Christophe
Vernille, aussi maçon, âgé de cinquante deux ans
et de défunte Marie Anne parau, épouse de Marie
demeurant dans la Municipalité de Billardon,
Li e Marie Geneviève Justine & Eugénie Luyère, aînée
de Naïg, dix ans et six mois fille de Elié Eugène
Maurin, âgée de cinquante cinq ans et de Marie
Anne Le Lievre aînée de cinquante neuf ans, se-
pore et mère demeurant aussi dans cette Municipalité
Ludovic Luyère faire rédigé par devant lui le tenuz du
presente acte de mariage à une heure du matin, à l'acte
de leur mariage, conformément aux dispositions de
l'acte du 20 octobre 1792.

Il joi, en exécution de la même loi, faire afficher la
précite publication par l'intermédiaire du principal portier
de la Mairie commune de cette Commune de Billardon
faire à Billardon les jours suivants et au sujet
Joseph MINUIT officier public
L'an mil sept cent quatre vingt trois le deuxième de la
semaine d'août à Billardon le dimanche des fêtes de saint Joseph
curé de Billardon nommé par Billardon du dixième
décembre de l'an de l'indépendance de l'Amérique
et de la mort de saint Joseph, conformément aux actes de naissance
et de mariage et de décès, conformément à l'acte du vingt et octobre
1792, où aujournant faire de midi publicé à haute voix devant
la principale Mairie commune de Billardon, que l'ame Joseph
Bouefant Maurin aîné de trente ans son père de
Pierre Bouefant et devant témoins dix et vingt et un
et de défunte Eugénie Chalopin domiciliée dans cette
Municipalité de Billardon, et Marie Anne Eustache Dier
fille de Naïg huit ans Eustache fille de Billardon Dier
Maurin aîné de cinquante ans et de Marie Bouefant

Ludovic Luyère faire rediger par devant lui le tenuz du
presente acte de mariage à une heure du matin, à l'acte
de leur mariage, conformément aux dispositions de
l'acte du 20 octobre 1792.

Joseph MINUIT officier public

L'an mil sept cent quatre vingt trois le deuxième de la
semaine d'août à Billardon le dimanche des fêtes de saint Joseph
curé de Billardon nommé par Billardon du dixième
décembre de l'an de l'indépendance de l'Amérique
et de la mort de saint Joseph, conformément aux actes de naissance
et de mariage et de décès, conformément à l'acte du vingt et octobre
1792, où aujournant faire de midi publicé à haute voix devant
la principale Mairie commune de Billardon, que l'ame Joseph
Bouefant Maurin aîné de trente ans son père de
Pierre Bouefant et devant témoins dix et vingt et un
et de défunte Eugénie Chalopin domiciliée dans cette
Municipalité de Billardon, et Marie Anne Eustache Dier
fille de Naïg huit ans Eustache fille de Billardon Dier
Maurin aîné de cinquante ans et de Marie Bouefant

âgé de cinquante ans quatorze et une aussi
bienveillés dans cette Municipalité de Villardres.
Entendre faire rediger par devant moi Joseph Dubaut
Lundi vingt cinq Décembre millesix cent Vingt et
dix heures du matin L'acte de nos Mariages
conformément aux dispositions de la loi du Roi de France

Et j'ai en Exécution de la même loi fait afficher
l'presente publication pour l'avis de la principale
porte de la maison commune de cette commune
de Villardres.

Fait à Villardres le Jour Millesix cent vingt et un
d'Octobre



Acte public

En mille quatre cent quatre vingt deux Le Dimanche vingt huit novembre
de la République française Le Dimanche vingt huit Novembre
millesix cent vingt deux Décembre dernier a été
notifié par délibération d'aujourd'hui devant
lequel j'effectue les actes de Naissance, Mariage et
Décès des citoyens conformément à la loi du 20 Septembre
1792, où aujourn'hui heure d'aujourd'hui publie à toutes
deux la principale porte de la maison commune
de Villardres, que Louis Dubaut époux de
Marie Geneviève Choffron âgé de cinquante
deux ans domicilié dans cette Municipalité de
Villardres et Marie Geneviève Choffron âgée de cinquante
vingt six ans fille de Jean Jeanne Gérardine

et de Marie Jeanne Gérardine
domiciliée dans la Municipalité
de Villardres, Entendre faire rediger par devant moi Joseph Dubaut
Publie de Villardres Le Matin Millesix cent vingt deux Marins
conformément aux dispositions de la loi du 20 Septembre 1792
Le Jour ou Exécution de la même loi fait afficher la principale
publication pour l'avis de la principale porte de la maison
commune de cette commune de Villardres
fais à Villardres le Jour millesix cent vingt et un Octobre



Acte public

en mille quatre cent quatre vingt deux Le Dimanche
de la République française Le Dimanche vingt huit novembre
millesix cent vingt deux Décembre dernier a été
notifié par délibération d'aujourd'hui devant lequel j'effectue les actes
de Naissance, Mariage et décès des citoyens conformément à
la loi du 20 Septembre 1792, où aujourn'hui heures de midi
publie à haute voix devant la principale porte de la maison
commune de Villardres que Louis Dubaut époux de
Marie Geneviève Choffron âgée de cinquante deux ans
domicilié dans cette Municipalité de Villardres, et
Marie Geneviève Choffron épouse de Louis Dubaut
âgée de cinquante vingt six ans
et de Jeanne Gérardine Choffron âgée de cinquante vingt six ans
et de Marie Nicole Dubaut domiciliée dans la Municipalité
de Villardres Entendre faire rediger par devant moi Joseph Dubaut
de Villardres Le Lundi vingt et un Mai L'acte de nos Mariages
conformément aux dispositions déclarées du 20 Septembre 1792

er J'ai en Execution de la même loi faire afficher la
présente publication pour l'obtenir sur la principale poste
de La Mairie commune de cette communauté.

Fair or Fullbordre les Jours Moins et au Sud

Dumay
Offic public

Conseil Suprême auquel il a été fait la demande de la
république française, Le Dimanche dix-neuf Mai Mil Jours
d'Inventaire Perpetuel de la commune de Kellendorf nommé par
Délibération du 25 Decembre dernier a l'effet de recueillir les
actes de naissances, mariages et décès des citoyens conformément
à la loi du 2^e Septembre 1792, où aujorud'hui le décret a été
publié à toutes les communes l'unique partie de la maison
commune de Kellendorf, que Pierre Michel Sturz ayez des
vingt ans ou au moins quarante ans domicilié dans cette municipalité
de Kellendorf Pierre Sturz et de Marie Guérin lequel
ayez de cinquante ans domicilié dans la municipalité
de Kellendorf, le Marie Marguerite Laram ayiez de vingt
ans ou au moins vingt ans domicilié dans la maison
de Kellendorf lequel Pierre Sturz et Marie Laram ayiez des
vingt ans ou au moins quarante ans domicilié dans cette municipalité
de Kellendorf, l'entendre faire valoir devant moi Jours et
heures de matin l'acte de leur mariage conformément
aux dispositions de la loi du 25 Septembre 1792
et j'en ai l'exécution de la même à ce faire affiché la première
publication par l'acte de la principale partie de la maison de
la commune de Kellendorf, que à Kellendorf les Jours suivant
ou au Jours suivant affiche public



NINVILLE

Le mie^e Septembre quatre-vingt-sept
de la République Fédérative du Bénin
Joseph Nsouenty, secrétaire de la commune de Bélibaré, nommé
par délibération du Jeudi 10 Novembre 1978, à l'effet de tenir
Les actes de naissance, Mariage et décès des citoyens conformément
à la loi du 20 septembre 1792, auquel éventuellement faire de modifications
à haute voix devant l'assemblée générale de la maison communale
de Bélibaré que, Marie Françoise Maillard âgée de vingt-huit
ans le mois d'août, veuf de l'abbé Marie Jeanne Joseph Cambain
et Marie Marguerite Elizabeth Durquier âgée de cinquante ans
fille de Claude Ambroise Durquier Lannellier âgée de quarante quatre
ans et de Marie Geneviève Elizabeth, veuve, âgée de cinquante deux
ans tous domiciliés dans la municipalité de Bélibaré, portent
lire religieusement la Loi sur les actes de naissance
et ouvrir l'heure de matin à l'aube de l'an
aux dirigeants de la loi du 20 septembre 1792, à lire en lecture
la même loi faute officielle de la rédaction pour entraîner
la principale porte de la maison de cette communauté —

fair a bûcheron des Jeux mis ce un Juillet

D. M. D.
Almae
& Iudee

La mil soye dem gracie rump brug Le dixieme de la republique
francaise Le Dimanche apres midi a l'Hotel de ville
et nomine par Deliberation du 16 Decembre dernier a l'effet de
revoir les actes de naissance, Mariages et deces des etoyens
conformement a la loi du 20 Octobre 1792, ai aujourd'hui faire
le midi publie devant moi devant la principale porte de la
Maison commune de Villeneuve, que Etienne le Roux ceje

Quinze Juinans Bourlier fils de Jean Philippe Lépêche
age de trente ans aussi Bourlier et de Anne Sophie
age de cinquante trois ans domicilié dans la Municipalité
d'Etrepilly, et Marie Nicole La Niche age de vingt quatre
ans serrurier, fille de Jean Baptiste La Niche age de soixante
quatre ans modiste et de Marie Angelique Carton
domicilié dans cette Municipalité de Trilbardon, Intendue
faire rediger par devant moi le Jundi vingt deux Juillet cesme
mois de Juillet a cinq heures du matin Lacte de laud Maria
Conformément aux dispositions de la loi du 20 Septembre 1792
de l'an en exécution de la même loi faire afficher la présente
publication par l'etrau a la gendarmerie poste de la maison
de cette commune
faire à Trilbardon les jours mois et au besoin

D'Etrepilly
Trilbardon

On ait l'ordre quatre vingt trois Le dixième de la
République François, Le Dimanche Vingt Huit Juillet Mil
Joseph Desauts nommé par délibération du 20 Décembre
dernier, au office de receveur des postes de Marigny et Marigny
et décès des citoyens conformément à la loi du 20 Septembre
1792, au cinquante heure de midi publié à haute voix
devant la principale porte de la maison commune de
Trilbardon, que Jean Dugé age de trente ans sans
Moi serrurier domicilié dans la Municipalité de Marigny
fils de Jean Pierre Dugé age de cinquante et six ans
et de Sophie Catherine charbonnière domicilié de la

Municipalité de Brey, de Marie Jeanne
Elisabeth Verrier age de trente quatre ans
fille de Jacques Philippe Verrier domicilié
dans cette Municipalité de Trilbardon, Intendue faire
rediger par devant moi le Mercredi vingt un du mois d'août
à dix heures du matin Lacte de laud Maria Conformément
aux dispositions de la loi du 20 Septembre 1792
de l'an en exécution de la même loi faire afficher la présente
publication par l'etrau a la gendarmerie poste de la
maison commune de cette commune de Trilbardon
pour à Trilbardon les jours mois et au besoin

Trilbardon
affiche publique

Leur nœc septième quatre vingt trois à un quart de la
république François une et indissoluble de l'humanité vingt
époux morts le vingt trois Mil Joseph Desauts nommé
par l'élégation du 20 Décembre 1792 a l'effet de
recevoir les actes de naissances, mariages et décès des
citoyens conformément à la loi du 20 Septembre 1792
et aujourd'hui heure de midi publié à haute voix devant
la principale porte de la maison commune de Trilbardon
que Clémence Theodore Amélie age de vingt six ans
charrette-fille de Sophie Jeanne Amélie et de Georges
charpentier domicilié dans la Municipalité de Marigny
et Opportune Charlotte Desau age de dix neuf ans
domicilié dans cette Municipalité, fille de Nicolas

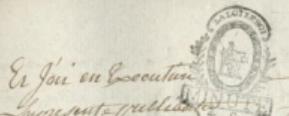
Desoux Marouzeau et de Gouerche tenuer domiciles
dans La Mairiejolite de Mistry, Eustudouen faire
rediger l'acte de leur futur Mariage garder au registre
public de Mistry le Lundi deux decembre prochain
conformement a la loi Du 20 Septembre 1792.

En J'ai en Execution de la même loi faire affiché la
présente publication par le trair alazginyale poste
de la Mairie de cette commune,
faire a Billardon les Jour trois et un Sredit


officier

Justificatif
Signature

L'acte ci-joint est fait devant moi Joseph Desoux Marouzeau fils de Jean Desoux et de Jeanne Marguerite Denys, acteur au greffe de la Mairie de Billardon, le deux decembre mil sept cent quatrevingt deux. Je suis tenu de recueillir les actes de naissance, mariage et mort des personnes conformement a la loi Du 20 Septembre 1792, ai appris que la haie de midi public a hault sur l'avenue principale de la commune de Billardon, que j'indique publie a haute voix devant la principale porte de la commune de Billardon que l'acte de mariage entre Jeanne Marguerite Denys, age de vingt quatre ans, fille de Joseph Desoux Marouzeau et de Marie Anne Bardeau domiciles a Paris Departement de Paris, et Eustudouen faire rediger l'acte de leur futur mariage garder au registre public de Billardon, que j'indique publie, fils de Jeanne Joseph Denys et de Jeanne Marguerite Denys, domiciles a Billardon le decembre dix an de l'era de la Révolution Francaise, et de Marguerite Constantine Vass domiciles dans la Mairiejolite de Billardon. Eustudouen faire rediger l'acte de leur futur mariage garder au registre public de Billardon le deux decembre mil sept cent quatrevingt deux. Je suis tenu de garder au registre conformement a la loi du 20 Septembre 1792.



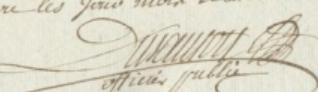
Et J'ai en Execution de la même loi faire affiché la présente publication par la trair alazginyale poste de la Mairie de cette commune faire affiché a Billardon les Jour trois et un Sredit


officier

Justificatif
Signature

L'acte ci-joint est fait devant moi Jeanne Marguerite Denys, age de vingt quatre ans, fille de Joseph Desoux Marouzeau et de Marie Anne Bardeau domiciles a Paris Departement de Paris, et Eustudouen faire rediger l'acte de leur futur mariage garder au registre public de Billardon, que j'indique publie a haute voix devant la principale porte de la commune de Billardon que l'acte de mariage entre Jeanne Marguerite Denys, age de vingt quatre ans, fille de Joseph Desoux Marouzeau et de Marie Anne Bardeau domiciles a Paris Departement de Paris, et Eustudouen faire rediger l'acte de leur futur mariage garder au registre public de Billardon, que j'indique publie, fils de Jeanne Joseph Denys et de Jeanne Marguerite Denys, domiciles a Billardon le decembre dix an de l'era de la Révolution Francaise, et de Marguerite Constantine Vass domiciles dans la Mairiejolite de Billardon. Eustudouen faire rediger l'acte de leur futur mariage garder au registre public de Billardon le deux decembre mil sept cent quatrevingt deux. Je suis tenu de garder au registre conformement a la loi du 20 Septembre 1792.

Acte de mariage fait


officier

Septembre
1792

Qu'aujourd'hui des quondam Jours de nos amis
de la République François une et indivisible, Mme Pierre Marie
au nom d'Atalante de la Commune de Villardou le jasen
Délibération du Conseil général de l'Isère de recevoir les actes
de Naissance et Mariage et de déclarer ces actes conformes
à la loi du 20 Septembre 1792 et aujourdhuy heure de midi
publiez à toute la ville de Villardou la principale porte de la Mairie
communale de Villardou que Jean Pierre Louet domicilié dans
cette commune, fils de Désiré Jean Louet et de Désirée Marie
Josine Léonie, et ~~de~~ Michèle Isabelle fille de Paul
Barbe et de Désirée Marie Catheline Dusautier domiciliée dans
cette commune, habitant la rue du jasen à l'acte de leur mariage
Mariage paroissial lequel a été déclaré par le docteur Jean
Jacques Léonard, le Jour du Recenture de la même Société
affiché. Longtemps publication par l'acte de la principale
porte de la Mairie de cette commune
pour la ville de Villardou le Jour Marin et son successeur

Publié à Villardou

Mairie de Villardou